BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1193

90 – TERRITOIRE DE BELFORT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20210161. *Date de parution :* 19 août 2021.
Annonce numéro : 1100. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

389 090 424 RCS Belfort.
MARTIN-DIFFUSION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 97679.00 EUR.
Adresse : 51, Rue Principale, 90110 Saint-Germain-le-Châtelet.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : JALLON SAS SAS au capital de 312.000 € 685, rue Nicephore Niepce ZAC de la Fouillouse 69800 SAINT PRIEST 325 857 969 RCS LYON Pour la société absorbée : MARTIN DIFFUSION SAS au capital de 97.679 € 51, rue Principale 90110 SAINT GERMAIN LE CHATELET 389 090 424 RCS BELFORT L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 4.701.275,63 € Passif : 2.796.803,58 € Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante, puisque la totalité des actions de la Société Absorbante et de la Société Absorbée sont détenues par une même société, la société Aryzta France, laquelle s'est engagée à conserver ces détentions en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes. Prime de fusion : NEANT La date du projet commun de fusion : 16/08/2021 Le projet de fusion a été déposé au greffe de Lyon le 16/08/2021 pour la société absorbante et au greffe de Belfort le 17/08/2021 pour la société absorbée..